

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72115
Objet

Règlement des frais
de Maître GÉOFFROY Huissier

DATE DE CONVOCATION

2 octobre 1972

DATE D'AFFICHAGE

2 octobre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
13. OCT. 1972
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. M. L.)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le six octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON,
BROTREAU, LACHAUD, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU
M. PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. BARRIERE
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. me FAVIERE, MM. BUCHET, BERLAND, RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Maître GÉOFFROY, Huissier de Justice, 5 Front de Mer à ROYAN, a notifié le 21 Août 1972 à Madame Vve KAUFFMANN à PARIS, les termes de la lettre recommandée avec accusé de réception, adressée par la Ville à cette dernière le 13 Août 1972.

Cet Huissier réclame une somme de 100 F 60 pour son intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la note de Maître GÉOFFROY, Huissier, en date du 4 Septembre 1972

DECIDE :

- de régler à Maître GÉOFFROY, Huissier, 5 Front de Mer à ROYAN C.C.P. 3406 BORDEAUX, une somme de 100 F 60 (CENT FRANCS SOIXANTE CENTIMES),
- d'imputer la dépense au Chapitre 934 - Art. 665 du Budget 1972.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.



Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire
L'adjoint Délégué,